



Rue J.B Baillière - 60000 Beauvais

☎ 03.44.48.31.69 📠 03.44.48.99.24

@ 60@se-unsa.org



## DECLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CDEN DU 3 JUILLET 2018

Madame la Vice Présidente du Conseil Départemental,  
Monsieur la représentante du Préfet,  
Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

Cette carte scolaire, pour laquelle nous sommes réunis, s'inscrit dans le contexte pour le moins inconfortable et anxiogène, de la réorganisation territoriale des services déconcentrés des services des ministères de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et de la fin annoncée d'un véritable paritarisme.

Pour l'UNSA Education toute réforme de réorganisation territoriale doit apporter un plus pour les élèves et les personnels. Une réforme quelle qu'elle soit doit impliquer les personnels et ne pourra se faire sans eux.

Les rapporteurs proposent le seul schéma 13 régions = 13 académies = 13 recteurs. La mise en œuvre du processus étant proposée pour la rentrée 2020, le Ministre reprend à son compte les orientations de ce rapport.

Le rôle du Ministère se limiterait à la ventilation des moyens aux 13 académies des grandes régions ainsi créées. Dans chacune des 13 académies, le Recteur unique aurait toutes les compétences : gestion des personnels, budgets, carte scolaire, carte des formations. Il aurait par ailleurs une grande latitude dans la définition de la politique éducative régionale. Le rapport préconise également de réexaminer la carte des circonscriptions du 1er degré, d'expérimenter de

nouvelles formes d'organisation territoriale et d'aborder la question du statut des écoles et de leurs directions. Des mutualisations seraient opérées entre les services actuels des différentes académies dont les principaux objectifs sont la réduction des coûts budgétaires et des suppressions d'emplois. Elles conduiraient à une dégradation des conditions de travail de tous les personnels et à des mutations fonctionnelles ou géographiques contraintes, à l'image de ce qui s'est passé dans les autres services de l'État dans le cadre de la réforme territoriale. Tout cela ne serait pas sans conséquence sur la qualité, la diversité et la proximité de l'offre éducative et sur la gestion de l'ensemble des personnels. En quoi le Service Public d'éducation serait-il amélioré sur notre territoire ? Au contraire, la régionalisation de l'éducation, à laquelle conduiraient les orientations de ce rapport, ne peut mener qu'à davantage d'inégalités dans l'accès des jeunes aux qualifications. Plus que des préconisations, les propositions ressemblent à des injonctions sans alternatives possibles et à appliquer très vite. Pour l'UNSA-Education, il faut que les objectifs de proximité pour les agents comme pour les usagers ne soient pas qu'affichés mais réellement poursuivis. Et pour toute modification, il faut un dialogue social sincère et intense, national et local.

Notre incertitude est amplifiée par le projet du gouvernement de transformer complètement les CAP (Commissions Administratives Paritaires) et les CCP (Commissions Consultatives Paritaires). C'est une mauvaise idée pour tous, agents comme employeurs ! Définir un nouveau modèle de dialogue social ne peut pas se traduire par une détérioration des droits. La présentation, le 25 mai, par la DGAFP, au nom du gouvernement, d'un scénario pour les futures CAP et CCP, élues en 2022, est en contradiction avec les concepts de modernisation et d'amélioration qu'il évoque. En effet, ce projet envisage la suppression de toutes les compétences des CAP sur les actes de mobilité et de mutation ainsi que la réduction du suivi des promotions.

L'UNSA Éducation réaffirme l'importance des CAP et des CCP qui doivent à la fois, être proches des préoccupations des agents et **permettre de garantir l'équité de traitement entre agents et la transparence dans la gestion.**

Pour nos gouvernants, les comités techniques, les comités départementaux de l'Éducation Nationale n'auraient pas d'utilité, pire, ils seraient un frein au bon fonctionnement du service. L'UNSA Education est fermement attachée à ces instances de dialogue social, qui traduisent le droit de participation des agents

publics défini à l'alinéa 8 du préambule de la constitution et dans l'article 9 du statut général de la Fonction Publique.

Attachée au dialogue social et au paritarisme, l'UNSA Education s'opposera à cette conception idéologique de gouvernance. Toutes les questions posées, tous les débats qui ont eu lieu dans ces comités, entre les représentants des personnels et de l'administration n'ont pas été vains. Ils ont contribué à l'intérêt général.

Nous nous retrouvons en CDEN pour la deuxième phase de notre carte scolaire. La dotation et les ouvertures prévues à ce stade ne suffiront pas à répondre à la pression des effectifs dans les écoles.

Rappelons-nous, en mars dernier, le ministre Blanquer annonçait son désir de faire de la maternelle « l'école de l'épanouissement et du langage ». Lors des Assises de la maternelle, le président de la République a annoncé l'instruction obligatoire dès 3 ans à la rentrée 2019. Cette mesure, nécessaire de sécurisation et de reconnaissance de l'école maternelle doit conduire à des améliorations concrètes pour l'École publique, et ceci sans effet d'aubaine pour l'enseignement sous contrat. Les déclarations sans modifier les conditions de scolarisation des élèves de maternelle relèvent encore une fois du seul effet d'annonce et non d'un véritable engagement politique.

A la rentrée prochaine, dans notre département, il y aura encore des écoles maternelles qui fonctionneront avec des effectifs moyens par classe supérieurs à 29 élèves. Monsieur le Directeur Académique, pouvez-vous prendre dès aujourd'hui, l'engagement qu'en septembre, il y aura une mesure d'ouverture pour toutes les écoles maternelles qui constateront un effectif réel moyen supérieur à 30 élèves par classe ? Nous vous avons également alerté sur la situation d'écoles élémentaires qui enregistrent déjà des inscriptions menant au-delà de la moyenne de 27 élèves par classe. L'affirmation de l'amélioration du taux d'encadrement global moyen n'a pas de retombées pour les équipes et les élèves des écoles surchargées. En parallèle, dans certaines écoles bénéficiant d'un dispositif de dédoublement des classes CP et CE1, l'UNSA Education constate par simple calcul mathématique, que les effectifs des autres niveaux augmentent au-delà de 24 élèves.

A l'UNSA, nous réaffirmons la nécessité de conserver les PDMQDC et les postes hors classe qui font aussi vivre chaque classe. Nous restons attachés à

ce que le plus grand nombre de nos élèves accèdent à la réussite au sein de notre système éducatif, et que, par ailleurs, les personnels exercent dans des conditions de travail propres à atteindre cet objectif.

Dans ce contexte anxiogène, les enseignants sont investis dans leur classe, dans la mission qu'ils ont choisie mais ils souffrent de plus en plus dans leur vie professionnelle, avec trop d'élèves dans leur classe pour une hétérogénéité toujours croissante.

Les directeurs étant en première ligne, l'UNSA Education vous demande l'implantation d'aide-administratives à la direction d'école à la rentrée prochaine par le biais de supports de contrats PEC (Parcours Emploi Compétence), en attendant d'aborder ce sujet dans le cadre de l'agenda social ministériel de 2019.

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale est la plus haute instance éducative locale, où le dialogue entre les différents acteurs de l'éducation s'opère. Nos échanges, nos débats et même nos désaccords sont toujours animés par l'intérêt de nos élèves, de nos enfants. C'est la volonté d'émanciper par le savoir qui a animé les fondateurs de l'école laïque, ce lieu particulier où l'enfant peut se construire, acquérir les connaissances, les compétences et la culture qui lui permettront de devenir citoyen. Aujourd'hui, nous voulons attirer votre attention sur l'enseignement privé hors-contrat et sur l'instruction dans la famille.

Très médiatisé, l'essor de l'enseignement privé hors contrat est visible. Des méthodes pédagogiques surannées y seraient pratiquées, des pans entiers des enseignements seraient éludés (histoire - SVT) et, plus grave, des situations d'endoctrinement seraient à craindre. Dans ce contexte, le Conseil d'État a, dans son arrêt du 19 juillet 2017, fixé les modalités de contrôle de ces établissements, ainsi que de l'instruction à domicile. Ainsi, nous demandons les informations suivantes :

- La liste des établissements hors-contrat présents dans notre département et une statistique concernant l'instruction dans la famille ;
- La périodicité des contrôles effectués dans les établissements hors contrat et pour l'instruction dans la famille ;
- Un bilan régulier de ces contrôles et une information sur les mesures mises en œuvre.

En investissant dans L'Ecole, l'État forme ses futurs citoyens. Comment garantir une adhésion aux valeurs de la République sans volonté politique réelle ?

Les fins d'année scolaire se suivent et se ressemblent tristement pour les collègues en contrat aidés. Malgré les annonces de poursuite de transformation des contrats aidés en contrat d'AESH, et malgré l'arrivée du PEC pour remplacer les CUI-CAE, de nombreuses et nombreux AVS se voient notifier leur fin de contrat sans propositions de renouvellement dans l'un ou l'autre statut.

Pour voir son contrat aidé d'AVS transformé en PEC, dans la majorité des cas, il faudra vraisemblablement attendre la rentrée.

Le CTM (Comité Technique Ministériel) a pourtant voté le 15 mai 2018 une modification du décret du 27 relatif aux conditions d'emploi des AESH.

Censé répondre à l'urgence de la rentrée, un mois et demi plus tard, le décret modifié n'est pas encore paru !

L'UNSA Education dénonce ce nouvel état de fait auquel sont confrontés accompagnants, mais aussi enfant en situation de handicap : dans certains cas, cette impossibilité de renouveler les accompagnants conduit de nouveau à la situation inacceptable d'enfant non accompagné pour les dernières semaines de son année scolaire. Une telle gestion des ressources humaines, chaque année répétée, n'est décidément pas à la hauteur des ambitions présidentielles en matière de handicap !

Quand le ministère se décidera-t-il à organiser une gestion humaine et anticipée de ces acteurs déterminant pour la réussite d'une école inclusive ?

Mesdames et Messieurs, notre souci est que tous les enfants de notre département voient leurs droits fondamentaux garantis par la République.

Les représentants UNSA EDUCATION